

COLOMBIE : attaques contre des syndicalistes

Défendre les droits des travailleurs des secteurs minier, pétrolier, du gaz et de l'énergie

Le 2 mai 2005, **Adán Alberto Pacheco Rodríguez**, membre et ancien dirigeant du Syndicat colombien des travailleurs du secteur de l'électricité (SINTRAELECOL), aurait été abattu par deux hommes armés alors qu'il se tenait sur son balcon, à Barranquilla.

Deux jours plus tard, l'Association nationale des travailleurs et employés des hôpitaux, cliniques, centres de consultation et organisations en charge de la santé publique (ANTHOC) à Barranquilla a reçu un message écrit contenant des menaces de mort et provenant du groupe paramilitaire Muerte a Sindicalistas (MAS, Mort aux syndicalistes).

Selon un article paru dans le magazine *Semana* le 4 septembre 2006, la Fiscalía General de la Nación (organe de l'État qui déclenche la procédure pénale, mène l'enquête et prononce l'inculpation) avait découvert, sur un ordinateur appartenant à un commandant du groupe paramilitaire Bloque Norte, des informations sur l'assassinat d'une soixantaine de personnes par ce groupe. L'un de ces documents, en date du 2 mai 2005, faisait référence à l'assassinat d'Adán Alberto Pacheco et le décrivait comme un membre des FARC.

Les secteurs des mines, du pétrole, du gaz et de l'énergie font partie des industries les plus lucratives de Colombie. Sa richesse en eau lui fournit un potentiel significatif en termes d'énergie hydroélectrique et une source importante de revenus, une grande partie de l'électricité produite étant exportée vers les pays voisins.

Les ressources hydriques, minières, pétrolières et gazières, ainsi que la privatisation de parts importantes de ces industries, ont attiré de grandes entreprises multinationales dans le pays. À maintes reprises, et souvent parce qu'ils s'opposaient aux privatisations, les syndicalistes de ces secteurs ont vu leurs droits fondamentaux bafoués lors de conflits du travail ou lorsqu'ils faisaient campagne contre de grands projets miniers ou énergétiques qui constituent une menace pour les habitants en mettant en péril leurs sources de revenus.

Les syndicalistes sont régulièrement traités de subversifs par les forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires. Cette qualification est fréquemment suivie de violations des droits humains, souvent à l'occasion de conflits sociaux ou de négociations sur les conditions de travail.

Le 25 novembre 2006, des hommes armés montés sur deux motos ont ouvert le feu sur la voiture blindée utilisée

Qui sont les responsables de ces atteintes aux droits humains ?

Une grande part des atteintes aux droits humains commises contre des syndicalistes ne peut être attribuée à aucun groupe en particulier. Toutefois, lorsque la responsabilité est évidente, il s'avère qu'elle est en très grande partie imputable aux forces de sécurité et aux groupes paramilitaires soutenus par l'armée. Dans un certain nombre de cas, elle a été attribuée à des organisations de la guérilla.

Depuis quarante ans, la Colombie est le théâtre d'un conflit armé qui oppose les forces militaires et paramilitaires à des mouvements de guérilla, dont les Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia

(FARC, Forces armées révolutionnaires de Colombie) constituent le groupe le plus important. Bien que l'on constate une diminution de certains types de violence liée au conflit armé, il n'en reste pas moins que la situation en matière de droits humains demeure difficile en Colombie. Toutes les parties au conflit continuent de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres atteintes au droit international.

Le conflit sert de prétexte à ceux qui veulent étendre et protéger leurs intérêts économiques. Ainsi, dans les régions présentant un intérêt économique important, par exemple pour leur richesse

minière ou agricole, plus de 60 p. cent des plus de trois millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays ont été chassées de leur maison et de leurs terres.

Bien que plus de 30 000 paramilitaires aient été officiellement « *démobilisés* » au cours de ces trois dernières années dans le cadre d'un processus très controversé lancé par le gouvernement, de nombreux éléments montrent que les groupes paramilitaires restent actifs et continuent de se rendre coupables d'atteintes aux droits humains, telles que des menaces, des homicides et des disparitions forcées, parfois avec l'accord ou la complicité des forces de sécurité.

par le dirigeant de l'Union syndicale ouvrière (USO) des travailleurs du pétrole, Rodolfo Vecino Acevedo. Celui-ci ne se trouvait pas dans le véhicule et aucun de ses trois occupants, dont l'épouse de Rodolfo Vecino Acevedo, n'a été blessé. La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains (OEA) a demandé aux autorités colombiennes de prendre des mesures pour garantir la sécurité de cet homme et de sa famille.

En juillet 2005, **Rodolfo Vecino Acevedo** avait reçu des menaces de mort du Frente Urbano (Front urbain), l'un des groupes paramilitaires des Autodefensas Unidas de Colombia (AUC, Milices d'autodéfense unies de Colombie). En mai 2006, selon les médias, une personne non identifiée se serait approchée de Rodolfo Vecino au cours d'une réunion à Barranquilla et l'aurait informé qu'il existait un projet d'assassinat contre lui et deux autres membres de l'USO, et que ce projet était coordonné par les paramilitaires, les forces de sécurité et quelques entreprises du secteur pétrolier. Le 27 novembre 2006, un membre de la Commission des droits de l'homme et de la paix de l'USO, Fernando Ramírez, aurait reçu des menaces de mort par téléphone. Dans d'autres menaces, envoyées à l'USO par courrier électronique le 28 novembre 2006, le Blocus Norte des AUC aurait revendiqué la tentative d'assassinat de Rodolfo Vecino et annoncé son intention de tuer des militants même étudiants de ce syndicat dans le nord du pays.

En 2006, les membres du Syndicat national des travailleurs de l'industrie minière et du secteur de l'énergie (SINTRAMIENERGETICA) étaient particulièrement visés. Le 25 mars 2006, Harvey Jovanny Morales Guevara, employé de la compagnie minière Drummond et militant du SINTRAMIENERGETICA, a été tué par des hommes armés non identifiés en plein cœur de Santa Marta, dans le département de l'Atlantique.

Le 29 avril 2006, des membres du SINTRAMIENERGETICA auraient été menacés au cours d'une manifestation syndicale dans la municipalité de Paso (département de César). D'après les informations disponibles, un commandant de la police locale les a accusés d'être des guérilleros et un policier a pointé son arme sur le dirigeant syndical Luis Antonio Garzón. Cette manifestation se tenait le même jour qu'une réunion entre des représentants de la compagnie minière Drummond et des responsables du SINTRAMIENERGETICA, au cours de laquelle le syndicat voulait négocier une amélioration des conditions de travail et de recrutement au sein de la compagnie.

En Colombie, les syndicalistes sont confrontés à de sérieux risques de violations de leurs droits fondamentaux. Les gouvernements qui se sont succédés ont mis en œuvre une série de mesures pour renforcer la sécurité des syndicalistes, mais cela n'a permis de vraiment garantir cette protection ni à ces derniers ni à leur famille. La sécurité des syndicalistes ne pourra être assurée à long terme que si les autorités colombiennes décident de tout mettre en œuvre pour mettre fin à l'impunité dont bénéficie l'immense majorité des responsables des atteintes aux droits humains visant ces militants.

Agissez !

Envoyez vos appels :

- » **au président de la République**, señor Presidente Álvaro Uribe Vélez, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26, Bogotá, Colombie

Faites-lui part de votre préoccupation devant la crise des droits humains à laquelle sont confrontés les syndicalistes en Colombie, et priez-le instamment de veiller à ce que les autorités colombiennes prennent des mesures énergiques, en accord avec les personnes en danger, pour assurer leur sécurité. Demandez-lui de faire veiller à ce que les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme soient pleinement mises en œuvre. Priez-le instamment de faire en sorte que les menaces de mort proférées et les meurtres perpétrés contre des syndicalistes des secteurs minier, pétrolier, gazier et de l'énergie fassent l'objet d'enquêtes approfondies et impartiales, que les résultats soient rendus publics et que les responsables soient traduits en justice. Rappelez-lui que le gouvernement de Colombie a signé, en juin 2006, un Accord tripartite avec les syndicats et le patronat par lequel il s'engageait à mettre fin à l'impunité pour les auteurs d'atteintes aux droits humains des

syndicalistes. Enjoignez-lui de veiller à ce que l'unité spéciale d'enquête judiciaire mise en place aux termes de cet Accord pour enquêter sur ces atteintes aux droits humains soit dotée des effectifs nécessaires et de ressources suffisantes.

- » **au ministre des Affaires étrangères de votre pays**, en soulevant ces questions et en lui demandant comment votre gouvernement entend appeler les autorités colombiennes à suivre ces recommandations. Si le ministère est en contact avec des groupes de la guérilla, demandez à vos autorités de s'adresser à ces groupes pour qu'ils fassent cesser les meurtres de syndicalistes.
- » **à votre syndicat**, et priez-le instamment de soulever ces questions auprès des gouvernements de Colombie et de votre propre pays.

Plusieurs sections d'Amnesty International mènent actuellement d'autres actions de campagne sur la situation des syndicalistes en Colombie. N'hésitez pas à contacter celle de votre pays pour savoir si elle participe à l'action et pour lui demander comment vous pouvez y prendre part.

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,2 millions de personnes qui défendent les droits humains dans plus de 150 pays et territoires. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux. Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute religion. Notre action est en grande partie financée par les contributions de nos membres et par des dons.